

Mardi 3 Mars 2020

M. FEZANS Laurent
EARL PESSICOT
40120 BOURRIOT BERGONCE

OBJET : Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif.
Référence dossier : 64457000083
Pièces Jointes : rapport de visite
Affaire suivie par : DULAU Raphaël
Courriel : anc@eaux40.fr

Madame, Monsieur,

Le 03/03/2020, nous avons effectué le contrôle de l'installation d'assainissement du(des) bâtiment(s) référencé(s) ci-après en application de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

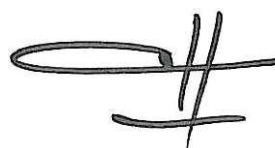
Avis sur le dispositif d'assainissement :

Installation non-conforme : danger pour la santé des personnes (article 4 a).

Vous trouverez ci-après, dans le rapport joint, le descriptif du dispositif d'assainissement ainsi que les éventuelles anomalies que nous avons recensées.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

LE PRESIDENT,
J.P. LAFFERRERE



**SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN**
48, rue Gourgues BP14 - 40320 GEAUNE
Antenne d'Audignon
149, route de Doazit - 40500 AUDIGNON
Tél : 05 58 44 58 58

**CONTROLE D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
EXISTANTE
RAPPORT DE VISITE**

Date du contrôle : 03/03/2020
Personne rencontrée : FEZANS Laurent

Technicien : DULAU Raphaël

IDENTIFICATION :

Nom du propriétaire : FEZANS Laurent
Lieu du contrôle : 2695 route de Garlin – 64410 POURSIUGUES BOUCOUE
N° Référence : 64457000083

Bâtiment(s) contrôlé(s) :

Bâtiment : maison d'habitation

Type de résidence : Bâtiment inhabité

Nombre de pièces principales : 6

Captage d'eau destinée à la consommation humaine :

Présence d'un captage : Oui

Utilisation du captage pour la consommation humaine : Non

DESCRIPTIF DE LA FILIERE :

Prétraitement(s) :

Prétraitement : fosse septique.

Date de mise en service : 01/01/1970.

Volume : indéterminé.

Provenance des eaux : WC.

Accessibilité : correcte.

Etat : tampon endommagé ou absent.

Niveau de boues/accumulation de flottants : à vidanger dans les plus brefs délais (>50 %).

EVACUATION DES EAUX :

Rejet 1 :

Provenance des eaux : eaux ménagères.

Localisation du rejet : parcelle.

Nature de l'exutoire : domaine privé.

Etat : aucune trace perceptible le jour du contrôle.

Rejet 2 :

Provenance des eaux : fosse septique.

Localisation du rejet : drain puis fossé.

Nature de l'exutoire : domaine public.

Etat : aucune trace perceptible le jour du contrôle.

RESERVE(S) SUR LA FILIERE :

Anomalie(s) principale(s) :

- Rejet(s) direct(s) : eaux ménagères.
- Rejet(s) d'eaux prétraitées : WC.
- Prétraitement : fosse septique : tampon absent.

Anomalie(s) secondaire(s) :

- Prétraitement : fosse septique : ouvrage en partie comblé par différents matériaux (cailloux, terre...)
- Prétraitement : fosse septique : à vidanger dans les plus brefs délais (>50 %).

COMMENTAIRES :

- Installation à l'arrêt : impossible d'apprécier son fonctionnement.

CLASSEMENT DE L'INSTALLATION :

Installation non-conforme : danger pour la santé des personnes (article 4 a).

DELAJ DE MISE AUX NORMES :

**Réfection de la filière d'assainissement :
Travaux obligatoires sous 4 ans (ramenés à 1 an dans le cas d'une vente).**

Contactez le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan pour la procédure de remise aux normes.